Grand Poitiers Communauté urbaine

Plan de mobilité

Les collectivités se doivent d'organiser la mobilité sur leur territoire afin de faciliter les déplacements des habitantes et des habitants et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour ceci un plan de mobilité est élaboré afin d'imaginer et de mettre en œuvre les solutions des mobilités de demain.

L'élaboration du plan de mobilité

La loi d'Orientation des Mobilités (LOM), promulguée en 2019, donne aux agglomérations de plus de 100 000 habitants la responsabilité **d'autorité organisatrice des mobilités**.

Dans ce cadre, Grand Poitiers Communauté urbaine devait élaborer un Plan de Mobilité, document déterminant **« les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement »** sur son territoire**.**

L'élaboration du document a été conduite de 2023 à 2025 avec les élus de Grand Poitiers, des communes et en consultant les membres du comité des partenaires.

Les étapes de la procédure

- Avril – novembre 2023 **: diagnostic de la mobilité** du territoire de Grand Poitiers et définition des enjeux
- Novembre 2023 - mars 2024 : définition de la **stratégie et des axes de travail**
- Mars 2024 - septembre 2024 : définition du **projet de plan de mobilité avec une adoption par le conseil communautaire du 27 septembre 2024**
- Octobre 2024 - fevrier 2025 : **concertation et enquête publique**
- **Juin 2025 : approbation du plan de mobilité**

La concertation citoyenne

Lors de l'élaboration, une concertation a été organisée auprès des habitantes et des habitants du territoire : un questionnaire a été mis en ligne lors du diagnostic, des réunions publiques déconcentrées se sont tenues en septembre et octobre 2023 sur le territoire de Grand Poitiers.

Le projet de rapport a été soumis à consultation des partenaires et à enquête publique du 23 décembre 2024 au 6 février 2025.

Le contenu

Le
Plan de mobilité 2025-2035
de Grand Poitiers a été approuvé le 13 juin 2025 par le conseil communautaire. Il comprend 28 actions déclinées en 5 axes :

- Axe A-Affirmer une nouvelle politique de mobilité ambitieuse pour répondre aux enjeux de 2035 et impliquer les acteurs du territoire (et des territoires périphériques) dans sa mise en œuvre et son suivi
- Axe B- Renforcer la cohérence entre les principes d'urbanisation et les enjeux de mobilité et de stationnement
- Axe C-Développer la mobilité des plus fragiles
- Axe D-Développer les transports collectifs et la multimodalité
- Axe E-Développer les modes actifs et réduire les nuisances générées par l'automobile

GRAND POITIERS
84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35
HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30